



## DESJEPS

Niveau II 1200 heures



## Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du sport

Spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle »  
Mention « Direction de structure et de projet »

### Présentation

Le DESJEPS, diplôme de niveau II atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducative ou culturelles. Il forme les cadres de l'animation : directeur, chef de projet, responsable de secteur, etc.

La formation préparatoire au DESJEPS est **organisée sur le mode de l'alternance** : une formation théorique en centre de formation, une formation pratique en milieu professionnel. Le volume horaire total de la formation préparatoire au DESJEPS est de 1 200 heures réparties comme suit :

- 700 heures de formation théorique dispensées par l'établissement de formation.
- 500 heures de formation pratique dispensées, en situation professionnelle, par l'organisme d'accueil.

### Compétences visées

La spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport confère à son titulaire les compétences suivantes :

- préparer la prise de décision stratégique ;
- piloter le projet de développement d'une organisation ;
- diriger une organisation ;
- réaliser le bilan d'activité d'une organisation ;
- organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

La mention « Direction de structure et de projet » atteste de compétences spécifiques liées à la mention.

- Fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire.
- Concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire.
- Accompagner les instances élues dans la formalisation de projets de développement.
- Analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure.
- Concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement.

Les activités de ce professionnel relèvent d'une délégation permanente de responsabilités dans la mise en œuvre collective, technique et financière du projet d'activités de l'organisation.

### Publics

Cette formation s'adresse aux professionnels (en poste ou en reconversion professionnelle) des organisations du champ de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire (associations et autres organisations du champ de l'économie sociale et solidaire, secteur public et assimilé, entreprises du secteur marchand).

### Cursus

Rentrée : Janvier 2020

Durée : 17 mois

Formation théorique : 700 h

Formation pratique : 500 h

Rythme : 3 à 7 jours / mois

### Tarifs

9100 €

Frais de dossier : 100 €

### Contact

Responsable formation  
**Philippe NECTOUX**

Informations  
**Carine BAUVAL**

✉ [cbauval@collcoop.org](mailto:cbauval@collcoop.org)  
☎ 04 42 17 03 06

**Le DESJEPS** (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) Spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » est un Diplôme enregistré au niveau II du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), dans les champs de la Jeunesse, des sports et de la vie associative dépendant du Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports, les conditions d'accès à la formation ont été définies par l'Arrêté du 20 Novembre Avril 2006.

C'est l'Arrêté du 27 Avril 2007 qui a porté création de la mention « Direction de structure et de projet »



- animateurs enfance jeunesse, responsables de secteur, adjoints de direction, chargés de mission souhaitant postuler à des emplois de responsables de structure ou de projet ou personnes en position de direction souhaitant acquérir la certification correspondant aux fonctions qu'elles exercent.
- Personnels d'encadrement souhaitant évoluer dans leur poste et consolider les compétences acquises par une démarche de formation à l'ingénierie sociale et à la conduite de projet.
- Professionnels en reconversion (notamment professionnels en mobilité demandeurs d'emploi ou souhaitant acquérir les compétences et la qualification nécessaires à cette nouvelle orientation).

## Contenu

### Formation théorique 700 h - Formation Pratique 500 h

La mise en œuvre de l'alternance dans le cadre du DESJEPS respecte le principe l'alternance de séquences de formation en centre (700 heures) et de mise en situation professionnelle sous tutorat pédagogique (500 heures). Le principe de l'alternance intégrative repose donc sur l'interaction entre la formation en centre et l'activité sur le lieu de travail.

- La formation est organisée sur une période de 17 mois allant du mois de **janvier - année N au mois d'octobre - année N+1**. Les enseignements sont répartis selon quatre unités de compétences capitalisables (UC) :
- 1ère année :
  - UC 1 - Construire la stratégie d'une organisation du secteur.
  - UC 2 - Gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur.
- 2ème année :
  - UC3 - Diriger un projet de développement.
  - UC4 - Organiser la sécurité dans le champ d'activité.

**Le temps de l'alternance en milieu professionnel est un temps de formation à part entière.** Sa raison d'être est de proposer au stagiaire des mises en situation qui vont lui permettre de faire l'apprentissage des compétences visées par le référentiel de certification.

Les 500 heures de formation pratique sont organisées de la façon suivante : **280 h en première année et 220 h en deuxième année.** L'organisation de l'alternance en milieu professionnel donne lieu à la signature d'un protocole d'alternance.

## Conditions d'accès

**Peuvent se présenter à la procédure d'admission, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes**

- soit être titulaire du DEFA ou de diplômes reconnus équivalents.
- soit être titulaire du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ».
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.
- soit justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2400 heures minimum.

**L'attestation de formation aux premiers secours est requise pour pouvoir s'inscrire en formation.**

## Procédure d'admission

- Constitution par le candidat d'un dossier d'admission comportant les pièces justificatives relatives aux conditions fixées, un curriculum vitae et un texte de présentation personnalisé de son parcours professionnel.
- Un entretien de sélection.

## Recrutement

### Continu :

De janvier à décembre  
Entretien dès réception du dossier de candidature

## Allègements

### Selon diplôme et/ou expérience :

Dispositions particulières ou spécifiques applicables en fonction de l'expérience et des diplômes détenus.

## Validation

### 3 épreuves :

**UC1/UC2 :** Production et soutenance d'une aide à la décision

**UC3 :** Production et soutenance d'un mémoire projet

**UC4 :** Production et soutenance d'un dossier technique

Toutes les épreuves de certification ont lieu au Collège Coopératif PAM

## V.A.E

### 1 an d'expérience

salariée ou bénévole dans le champ de l'animation

*Entretien personnalisé sur demande*

## Plus d'infos

